

Si cet e-mail ne s'affiche pas correctement, merci de cliquer ici



L'Actu en bref

4 novembre 2024



TECH ÉLEVAGE 2024 12^e édition
Du 19 au 21 novembre 2024
au Parc Expo des Oudairies à La Roche-sur-Yon

Retrouvez-nous
au **hall C1 - stand 29**



UPTÉA CONSEIL



Aide nationale viticole

Le Ministère de l'Agriculture met en place un dispositif d'aide exceptionnelle pour la réduction de potentiel de production viticole, afin de répondre aux difficultés économiques des exploitations viticoles affectées par les conséquences de l'agression de la Russie contre l'Ukraine. L'aide forfaitaire est fixée à 4 000 €/ha.

3 étapes :

- Le dépôt d'une demande d'aide;
- L'arrachage et la déclaration au CVI avec le code spécifique « arrachage Ukraine 2024 2025 » ;
- Le dépôt d'une demande de paiement.

Plus d'informations [ici](#)

Face aux crises agricoles la MSA vous soutient

Soutien agri' : guide en ligne des aides MSA, présente les dispositifs financiers proposés par la MSA pour passer un cap difficile.

<https://poitou.msa.fr/lfp>

<https://loire-atlantique-vendee.msa.fr/lfp/pass-agri#>

Agri écoute : un service d'écoute en ligne au 0969392919 ou par tchat sur agriecoute.fr. Accessible à tout moment de façon confidentielle avec un professionnel.

AGRI'ÉCOUTE

SERVICE D'ÉCOUTE 24H/24 ET 7J/7
DÉDIÉ AU MONDE AGRICOLE ET RURAL


 **09 69 39 29 19***
 **agriecoute.fr**

*prix d'un appel local



Prairies permanentes : assouplissement du calcul du ratio

Le 21 octobre, la Commission européenne a approuvé les modifications pour la campagne 2024 qui étaient demandées par la France.



Vendée : période des épandages d'effluents de type II étendue

L'administration départementale a reconnu le cas de force majeure et le caractère général de la dérogation.

Les effluents de type II (déjections de volailles, lisiers bovins et porcins, les digestats de méthanisation, les effluents peu chargés) pourront être épandus jusqu'au 30 novembre.

Tous les épandages dérogatoires devront être inscrits dans le cahier d'enregistrement des pratiques.

Une demande de dérogation pour la couverture des sols pour le respect de la directive nitrates et les règles de la PAC est toujours en attente.

Les ratios de prairies permanentes seront recalculés afin de tenir compte du recul du cheptel des ruminants. Le ratio de référence sera abaissé dans sept régions. La Vendée sort du régime d'interdiction de retournement de prairies permanentes.

Attention aux retournements de prairies tout de même car il n'y aura qu'un seul retraitement du ratio jusqu'en 2027 ; il faut donc être très vigilant sur les prochaines années pour ne pas dégrader le ratio qui pourrait retomber sous le coup du régime autorisation ou interdiction.

Des dérogations ont également été validées concernant la gestion des prairies sensibles



Formation

« Bien-être et efficacité au travail »

Entièrement financée par le VIVEA

Vous êtes responsable d'exploitation agricole ?
À la recherche d'efficacité dans votre activité tout en cherchant à respecter votre bien-être et celui de vos salariés ?
Cette formation peut vous intéresser !

Programme & Inscription



Nous sommes bien sûr à votre disposition pour toute question concernant ces dispositifs.
N'hésitez pas à contacter votre interlocuteur habituel.

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)